

Décret n° 2020-263 du 17 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

17/03/2020

Le décret n°2020-263 du 17 mars 2020 prévoit l'entrée en vigueur immédiate à compter de sa publication au journal officiel l'arrêté du 17 mars 2020 complétant celui du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.